

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 843

présenté par

M. Saddier, M. Sermier, Mme Duby-Muller, Mme Trastour-Isnart, M. de Ganay, M. Lurton,
M. Reda, M. Bony, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut, M. Menuel, Mme Dalloz,
Mme Louwagie, M. Viala et Mme Bonnivard

ARTICLE 11

À l'alinéa 14, après la première occurrence du mot :

« service »,

insérer les mots :

« numérique multimodal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à préciser le service concerné par l'exigence d'information.